



Frais juridique en cours d'appel

Par **chirtz**, le **09/10/2008** à **12:12**

bonjour

il y a 2 ans, suite à un jugement entre moi et mon ex-femme. mon ex-femme m'a poursuivi en appel pour une histoire de pension alimentaire.

Au moment de l'appel j'avais payé une avance de 700 euros à l'avoué.

Suite à ce jugement, mon ex-femme a perdu en appel et les frais de cet appel étaient soit-disant à sa charge.

j'ai pensé tout d'abord que l'on allait me rembourser les 700 euros que j'avais donné à l'avoué. mais après 2 ans je me dis que je dois oublier !!.

à ma grande surprise, je viens de recevoir une facture de demandeur de bien vouloir payer le solde de 500 euros. alors que les frais devaient être à sa charge, je me retrouve à devoir tout payer parce que mon ex femme (qui travaille ainsi que son mari) a moins de salaire que nous. Est-ce bien normal que ce soit à moi de payer alors que j'ai une décision de justice en main qui dit que les frais sont à la charge de mon ex.

Merci d'avance pour votre réponse.